

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 avril 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 16 avril 2024 s'est réuni le Lundi 22 avril 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, GASSER Anne-Laure, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : NOSMAS Karen, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, BALLEREAU Marie-Catherine,

Pouvoirs : de NOSMAS Karen à SORIN Christian, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise, de BLANCHARD Stéphane à HOCQUELET Joël, Maire, de MARTIN Dominique à CARUHEL Maud, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine,

D.17

Conventions de partenariat entre la Ville de Marmande et Val de Garonne Agglomération dans le cadre de la compétence Enfance 2024-2027

Par délibération n° 2010 K 08 du 20 décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le transfert de la compétence « Enfance » à la Communauté d'Agglomération Val de Garonne.

Dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, ce transfert de compétence à VGA impliquait la passation de conventions entre les deux collectivités.

Les conventions pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 sont arrivées à expiration.

Aussi, il convient de conclure de nouvelles conventions réajustées à la réalité des actions qui précisent les conditions et les modalités des mises à disposition de services et de remboursements de frais par VGA et/ou la Commune de Marmande dans le cadre de ces missions.

➤ **De Val de Garonne Agglomération** vers la Commune de Marmande :

- Convention de mise à disposition de service par Val de Garonne Agglomération pour assurer le service Animation CLAE au profil de la commune de Marmande.

➤ **De la commune de Marmande** vers Val de Garonne Agglomération :

- Convention de mise à disposition de service par la commune de Marmande pour assurer le service animation de l'ALSH de Marmande au profit de Val de Garonne Agglomération.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Valide	les conventions énoncées ci-dessus
Précise	que ces conventions sont en vigueur du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026
Autorise	M. le MAIRE ou son représentant à signer ces conventions avec VGA et tous les documents afférents.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 -
Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 22 avril 2024

La secrétaire de séance
Fatima FIGUES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 29.04.2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 29.04.2024....

La Secrétaire de séance
Fatima FIGUES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

